

Le chaos, la désorganisation des écoles, la remise en cause de notre statut et de nos droits... ça suffit !

Des masques obligatoires... mais non protecteurs !

Alors qu'au plus fort de l'épidémie, le gouvernement nous expliquait que les masques ne servaient à rien, les personnels contraints de porter un masque sans discontinuer, de manière obligatoire, en classe, dans la salle des maîtres, dans la cour de récréation ... s'indignent :

« Nous sommes obligés de forcer sur nos voix toute la journée » ; « Nous avons des difficultés à porter nos lunettes de vue » ; « Cela occasionne des maux de gorge, des migraines, des douleurs dans la poitrine » ; « Les élèves se plaignent de ne pas bien nous entendre » ...

Le Président Macron n'a-t-il pas manqué de s'étouffer devant des lycéens à Clermont-Ferrand le 8 septembre avec ce même type de masque ?! « Pardon, je m'étrangle... Je vais mettre un masque plus léger » a-t-il dit, après avoir toussé... dans sa main ! Quelle mascarade !

Confrontés à des personnels testés positifs à la Covid, les collègues portant un masque en tissu fourni par l'Education Nationale sont placés « en quatorzaine » (bientôt « en huitaine » peut être...) par les ARS ... tandis que les collègues portant un masque papier chirurgical peuvent, eux, rester à l'école !

Et dans le même temps, les personnels testés positifs – mais bien souvent non malades – sont obligés de se mettre en arrêt maladie ce qui impacte leurs droits à congés, tout en subissant le jour de carence. Inadmissible !

Toujours pas de masques FFP2 pour les personnels vulnérables !

Les personnels vulnérables ne sont toujours pas dotés de masques FFP2, les seuls véritablement protecteurs... Dans les écoles, ces personnels sont contraints de s'équiper eux-mêmes, de déboursier des sommes importantes. « 50 masques FFP2 coûtent 113,94 euros sur internet. 2 par jour (4 h d'utilisation chacun) soit 25 jours... J'envoie la facture à qui ? » Inacceptable !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, continue d'exiger à tous les niveaux que ces masques FFP2 puissent être fournis gratuitement en particulier aux personnels vulnérables et que tous les personnels dont l'école / la classe de leur enfant est fermée, ceux placés en quatorzaine, ceux qui sont vulnérables mais sans protection, puissent systématiquement bénéficier d'ASA par le médecin de prévention.

Le SNUDI FO exige donc, sur le plan sanitaire, le suivi médical des personnels à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger les personnels, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par la COVID, la mise en place des dépistages nécessaires.

Les statuts et les droits des collègues remis en cause, des PE sommés de remplacer des professeurs de collègues !

Par ailleurs la mise en quatorzaine massive des collègues aboutit à semer le chaos dans les écoles... et à remettre en cause les statuts et les droits des personnels.

Alors que le gouvernement réaffirme dans son protocole l'existence des 2S2C qui prévoit l'ingérence des collectivités et des associations pour dispenser des apprentissages dans les matières sportives et artistiques, qu'il accélère la mise sous tutelle des écoles par les mairies avec sa réforme sur la direction d'école, des attaques sans précédent sont portées contre le statut des personnels :

-
- Dans la Haute-Garonne, la formation continue et statutaire (stages obtenus au plan de formation, stage CAPPEI...) est arrêtée dès le début de l'année : les titulaires remplaçants dédiés à la formation continue sont transformés en « brigade COVID » ;
 - Dans le Rhône, les décharges statutaires des enseignants REP + (18 demi-journées) sont reportées sine die afin que les remplaçants puissent suppléer les personnels placés en quatorzaine ;
 - Pire, en Mayenne, le recteur, au mépris des statuts et de la réglementation, convoque avec des ordres de missions des professeurs des écoles afin de remplacer des professeurs de collèges placés en quatorzaine ! Du jamais vu !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, intervient auprès des autorités locales et auprès du ministre pour que cessent immédiatement ces remises en cause inacceptables du statut !

Une exigence : le recrutement immédiat de tous les candidats au concours placés sur liste complémentaire

Face à cette situation, le SNUDI-FO réaffirme la nécessité de recruter la totalité des candidats inscrits au concours de professeur des écoles placés sur la liste complémentaire ainsi que l'abondement de celle-ci si nécessaire. C'est d'ailleurs le sens du courrier du SNUDI-FO adressé au ministre Blanquer.

Cette mesure permettrait également de répondre aux exigences d'ouvertures de classes ou d'annulations de fermetures qui se sont manifestées sous forme de grève ou de rassemblements depuis le début de l'année scolaire dans les Hauts-de-Seine, dans le Val de Marne...

Statuts piétinés, collègues non remplacés, formations annulées, classes fermées... ça suffit !

La mascarade sanitaire doit cesser. Au protocole du ministre qui ne protège personne, à part lui-même, et ouvre la voie à la déréglementation généralisée, le SNUDI-FO oppose les revendications d'urgence : défense inconditionnelle du statut protecteur des personnels, création des postes nécessaires par le biais des listes complémentaires, arrêt immédiat des contre-réformes du ministre (2S2C, direction d'école...)

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir dans les écoles pour établir leurs revendications et à discuter des moyens de les faire aboutir !

Montreuil, le 10 septembre 2020